



Commune de Feillens

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de présents : 20

Votants : 22 (C. Renoud-Lyat a donné pouvoir à G. Monterrat, N. Vermel a donné pouvoir à G. Dumas)

Votes : Pour 22 – Contre 0 – Abstentions 0

Date de convocation : 6 mars 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq et le douze mars, à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de FEILLENS s'est réuni au nombre prévu par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy BILLOUDET, Maire.

Présents : Mmes Boyer L., Carillier M., Chanut N., Desnoyer J., Duby R., Gonod S., Joly E., Mendes F., Renoud-Lyat C., Vermel N., Verne O. et MM Billoudet G., Bornarel R. (arrivé à 20h25), Chambard B., Condemine J-P., Delalande A., Dumas G., Favre C., Gonod JY., Goyon F., Monterrat G., Vaissaud D.

Excusés : Mmes Renoud-Lyat C. (a donné pouvoir à Monterrat G.) et Vermel N. (a donné pouvoir à Dumas G.)

Absents : Poli V.

Secrétaire de séance : Françoise Mendes

Objet : Vente de terrains – Le Clos des Oliviers

Monsieur le Maire propose de vendre à la Sociafl un chemin de desserte situé au Clos des Oliviers et n'ayant plus lieu d'être. Cela correspond à trois parcelles :

- AC 430 : 51 m²
- AC 431 : 77 m²
- AC 432 : 50 m²

Il propose de les vendre au prix de 50 € le m², soit un montant total de 8 900 € pour les 178 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la cession des trois parcelles dans les conditions précisées

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette décision.

Pour copie conforme
Le Maire



Guy BILLOUDET
Vice-Président du Conseil Départemental, aux routes et aux mobilités
Président de la Communauté de Communes Bresse et Saône